

GATINEAU
POUR
LA
VIE

Création du Bureau de coordination du centre-ville

Module Aménagement du territoire et développement économique



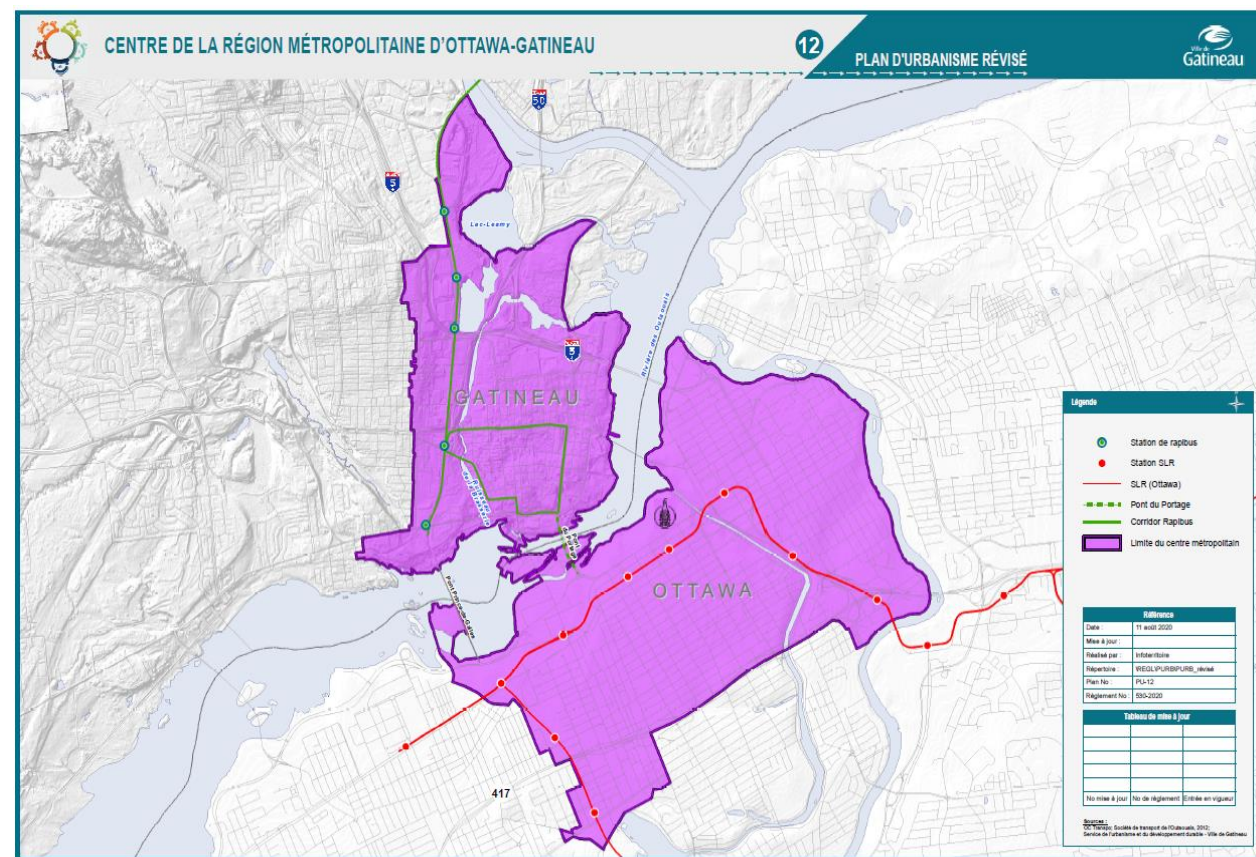
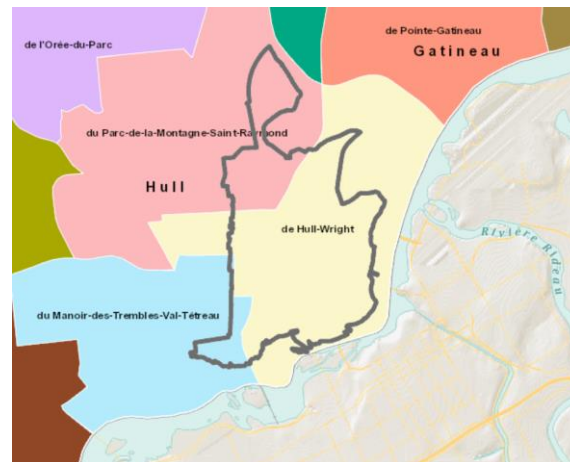
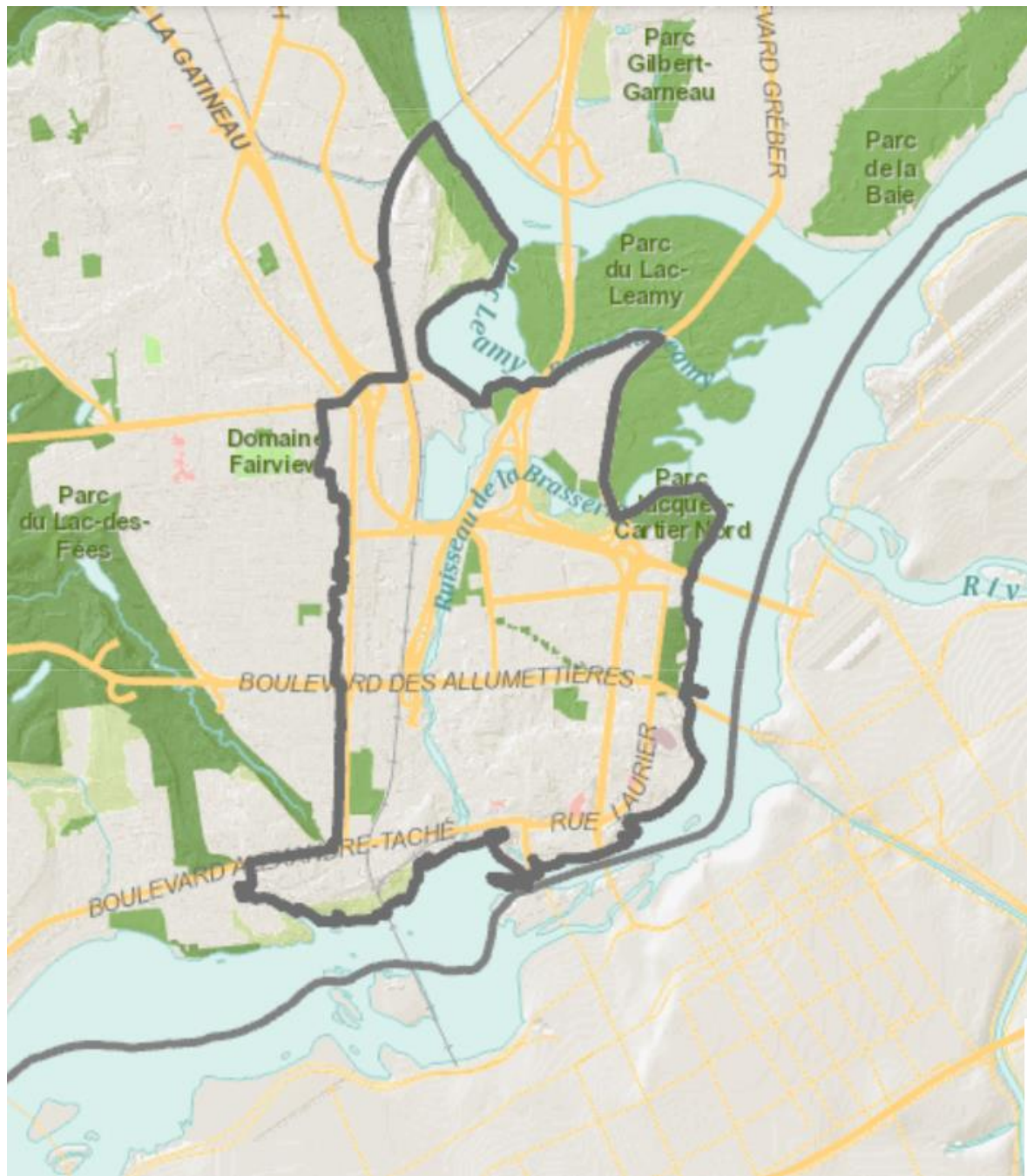
Comité plénier | 28 septembre 2021



Contexte



- En 2005, la Ville de Gatineau a défini le **village urbain du centre-ville** comme étant composé de l'île de Hull et de son pourtour immédiat (incluant une partie du boulevard Saint-Joseph).
- Berceau de l'urbanisation en Outaouais, ce territoire comprend une pluralité de milieux distincts et offre un grand potentiel pour une expérience urbaine de centralité à l'échelle de la région.
- Le centre-ville de Gatineau fait partie du « **centre-ville métropolitain** », tel que défini au Plan d'urbanisme de Gatineau et au Plan officiel d'Ottawa.
- Il présente des enjeux d'aménagement et de mise en valeur uniques.



Contexte



- Depuis mars 2020, la situation de l'urgence sanitaire associée à la pandémie **COVID-19** a eu un impact significatif sur le niveau d'activité commerciale et la vitalité du centre-ville, notamment aux abords des grands complexes de bureaux du gouvernement du Canada.
- Les conséquences pour les restaurateurs, les commerces et la vitalité du cœur du centre-ville sont majeures. Plusieurs commerces ont **fermé leurs portes** de manière parfois temporaire, souvent définitive.
- Par ailleurs, **le centre-ville comptait déjà nombre de défis avant la pandémie** : chantiers importants ces dernières années, difficulté d'attraction et rétention de nouveaux résidents, faiblesse dans l'offre de commerces de proximité, enjeux de cohabitation avec certaines populations vulnérables, etc.

Contexte



Le second bilan du **Programme particulier d'urbanisme (PPU) du centre-ville**, réalisé en 2020-2021, a permis de faire le point sur l'évolution des dix dernières années et de mettre en évidence certains enjeux importants :

1. Les efforts de **repeuplement du centre-ville** dans une perspective de répondre aux besoins de la communauté doivent se poursuivre;
2. L'ajout de **commerces et services de proximité** pour attirer de nouveaux résidents afin de créer un centre-ville animé le jour, le soir et la fin de semaine est nécessaire;
3. Le **verdissement** du centre-ville doit se poursuivre et s'intensifier;
4. Les promoteurs et citoyens doivent être **mieux accompagnés et guidés** pour le cheminement des dossiers au sein de l'appareil municipal, considérant la plus grande complexité des interventions réalisées au centre-ville;
5. La Ville doit assurer un **leadership fort** pour la mise en valeur du centre-ville; ;
6. En complément à la Table de concertation du centre-ville, il y a un besoin pour **un mécanisme de collaboration et de partage de solutions** entre les différentes institutions.

Contexte



Suivant ce second bilan du PPU, le Conseil municipal a adopté un **plan d'action 2021-2025** (CM-2021-347) qui guidera les actions de l'administration au cours des prochaines années.

Ce plan d'action comprend notamment une action visant « **l'appui aux travaux du Comité de la relance du centre-ville et la facilitation de la mise en œuvre des actions et des interventions proposées** », ainsi que le développement d'un « **réflexe centre-ville** » au sein de la communauté gatinoise.

Ce « **réflexe centre-ville** » se caractérise notamment par un constat partagé au sein du Conseil municipal et de l'administration gatinoise que les **interventions au centre-ville sont généralement plus complexes, et ce en considération de la plus forte densité construite, de l'histoire du lieu, de la multiplicité des acteurs en présence, et du rôle stratégique de centralité métropolitaine de ce territoire.**

Contexte



Par ailleurs, le centre-ville est un milieu unique à Gatineau par la **pluralité d'organisations qui travaillent à rendre le centre-ville plus attrayant** tant du point économique que social dont la Ville de Gatineau.

Pour en nommer quelques-unes : la Ville de Gatineau, Tourisme Outaouais, Vision centre-ville, l'Association des résidents de l'île de Hull, la Commission de la capitale nationale, la Société de transport de l'Outaouais, Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC).

De plus, on compte un certain nombre de **forums et de lieux d'échanges** touchant le centre-ville qui permettent d'assurer un meilleur partage de l'information et de concertation des actions.

Entre autres, la **Table de concertation du centre-ville** a été créée en 2017 et vise un meilleur partage de l'information entre les acteurs du centre-ville. Toutefois, par son mandat et la multiplicité des intervenants, la Table ne constitue pas un lieu de décision ou de coordination des interventions stratégiques.

Contexte



En parallèle, au sein même de la Ville, **plusieurs services municipaux** contribuent directement par leurs mandats respectifs à améliorer et à mettre en valeur le centre-ville.

On recense plus de 125 actions/mesures portées par les divers services municipaux telles que :

- le réaménagement et la réfection des rues;
- le verdissement, la vente de terrains;
- l'offre de programmes pour l'aide à la construction et la rénovation résidentielle;
- le développement de logements abordables;
- la réhabilitation de friches industrielles;
- la tenue d'activités d'animation;
- le soutien communautaire;
- l'aménagement des parcs;
- l'appui à la réalisation d'équipements culturels (ex : ateliers d'artistes, sentier culturel);
- le soutien financier à divers organismes, dont Vision centre-ville, le Marché public du Vieux-Hull (relocalisé temporairement au parc Mousette) et l'Association des résidents de l'île de Hull;
- Etc.

Contexte



Dans le contexte de la situation de l'urgence sanitaire associée à la pandémie COVID-19, la **Table de concertation du centre-ville** a créé le **comité de relance** (composé de représentants de la Ville, de Tourisme Outaouais, de Vision centre-ville et de la Chambre de commerce de Gatineau) afin d'identifier des solutions pour renforcer l'attractivité du centre-ville.

Dans ce cadre, le travail du **comité de relance**, appuyé par l'organisme **Fondation Rues principales** a aussi fait ressortir l'importance de clarifier les rôles et d'améliorer le travail de mobilisation de l'ensemble des partenaires du milieu.

De même, dans le cadre de son mandat, le comité propose un **plan de relance** (12-18 mois) qui vise le territoire de l'île de Hull, ainsi que l'axe de la rue Montcalm.

Contexte



En juillet 2021, alors que les travaux du **comité de relance** avaient déjà débuté, le **ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec** a annoncé une **aide financière de 5 millions de dollars** pour la Ville de Gatineau dans le cadre du *programme d'aide pour la relance des centres-villes*.

Rapidement, la Ville devra produire et soumettre, d'ici le 31 décembre 2021, un **plan d'action pour approbation par le gouvernement du Québec** comportant une planification des activités, des dépenses admissibles et un échéancier couvrant la période jusqu'au 31 juillet 2023.

Ce plan d'action doit d'abord être déposé à un **comité aviseur** (créé par la résolution CM- 2021-668) au plus tard le 1er décembre 2021 et devra être approuvé par le Conseil municipal avant d'être transmis au gouvernement du Québec, qui devra à son tour l'approuver.

Constats



Le contexte de la situation sanitaire de la COVID 19 a accentué des enjeux structuraux affectant notre centre-ville. De même, la situation actuelle a permis d'illustrer la multiplicité des acteurs impliqués et la nécessité d'une meilleure coordination des interventions.

En résumé, nous aurons à court terme trois plans d'intervention :

- Le **plan d'action 2021-2025 du second bilan du PPU centre-ville**, adopté par le Conseil municipal;
- Le **plan de relance issu des travaux du comité de relance** (Fondation Rues principales), qui vise le cœur du centre-ville (île de Hull et axe de la rue Montcalm);
- Le **plan d'action 2021-2023 découlant du financement accordé par le ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec** pour la relance du centre-ville.

Il apparaît donc essentiel que la Ville, un acteur central pour le futur du centre-ville, ait une vue d'ensemble des actions et des interventions de tous les partenaires, et qu'elle puisse assurer une coordination et un suivi.

Proposition de création d'un bureau de coordination du centre-ville



Au terme de ses constats et considérant la situation actuelle, il est proposé de créer un bureau de coordination du centre-ville.

Le **Bureau de coordination du centre-ville** aura pour mandat les quatre éléments suivants :

1. Assurer la cohérence de l'ensemble des actions et interventions planifiées et réalisées par les services municipaux au centre-ville;
2. Faire connaître les programmes et services offerts au centre-ville par la Ville et ses partenaires, tant pour la population que pour la communauté d'affaires, ainsi que pour les organismes communautaires;
3. Soutenir la concertation des parties prenantes associées au développement du centre-ville;
4. Coordonner la planification et la réalisation des interventions réalisées dans le cadre de la relance du centre-ville.

Description du mandat

1. Assurer la cohérence de l'ensemble des actions et interventions planifiées et réalisées par les services municipaux au centre-ville

- Proposer au conseil municipal un **plan d'action annuel intégré** pour le centre-ville, dans le cadre du processus d'approbation du budget et de l'élaboration du PIVP et du PIVM. Ce plan d'action dédié au centre-ville mettra sur la coordination des différentes interventions municipales, dans une approche transversale;
- Assurer le **suivi et la reddition de compte du plan d'action annuel intégré** pour le centre-ville auprès des services municipaux et au besoin, proposer des réalignements en vue de respecter ce dernier. A cet effet, un **comité interne composé de directeurs de services** sera mis en place;
- Présenter un **bilan annuel au conseil municipal** en vue d'assurer une reddition de compte quant à l'atteinte des résultats.

Description du mandat



2. Faire connaître les programmes et services offerts au centre-ville par la Ville et ses partenaires, tant pour la population que pour la communauté d'affaires, ainsi que pour les organismes communautaires

- À court terme, assurer le déploiement d'un **portail centre-ville** qui permettra de faciliter l'accès pour les citoyens, les gens d'affaires et les organismes à l'ensemble des informations, services et programmes offerts au centre-ville, en évitant les dédoublements d'informations disponibles dans d'autres portails;
- Dans le cadre des travaux d'amélioration de l'offre de services en urbanisme, une application web sera développée, d'abord au centre-ville, en vue d'accompagner la population et les entreprises dans les **processus de demande d'information, de permis et de certificats**, et ce en reconnaissance de la complexité particulière du cadre réglementaire en vigueur au centre-ville.

Description du mandat



3. Soutenir la concertation des parties prenantes associées au développement du centre-ville

- Un **comité de travail avec les partenaires fédéraux**, soit la Commission de la capitale nationale (CCN) et Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), sera créé. Les projets et mandats des partenaires fédéraux ont un impact significatif sur le développement du centre-ville et ces derniers ont demandé à ce qu'une telle coordination, régulière et soutenue, et allant au-delà des projets particuliers, soit mise en place.
- De même le **secrétariat de la Table de concertation du centre-ville** doit être assuré et permettre la tenue de rencontres plus régulières afin d'assurer une communication efficace entre les parties prenantes.

Description du mandat



4. *Coordonner la planification et la réalisation des interventions réalisées dans le cadre de la relance du centre-ville*

- **Plusieurs niveaux de plan d'action et d'interventions** se superposent et illustrent bien l'urgence d'agir pour le centre-ville :
 - Plan de relance (12-18 mois) issu des travaux du comité de relance, plan qui vise le cœur du centre-ville (île de Hull et axe de la rue Montcalm);
 - Plan d'action 2021-2023 découlant du financement accordé par le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) pour la relance du centre-ville; ce plan devra être approuvé d'abord par le conseil municipal, puis par le MEI;
 - Plan d'action 2021-2025 du second bilan du PPU centre-ville, qui concerne l'ensemble du village urbain du centre-ville, et non seulement le cœur du centre-ville.
- Considérant la multiplicité des acteurs et des niveaux d'intervention, le bureau devra **assurer la cohérence et la complémentarité des actions** afin que ces dernières contribuent rapidement à la relance et l'atteinte des objectifs du PPU.

Fonctionnement organisationnel



Le Bureau de coordination du centre-ville relèvera du **Module Aménagement du territoire et développement économique** de la **Direction générale**, ce qui permettra, à haut niveau, d'assurer la coordination et l'arrimage des actions entre les services, de transmettre des orientations claires aux directeurs impliqués et d'accélérer la prise de décision.

Le positionnement organisationnel du bureau à la direction générale démontre par ailleurs l'importance des dossiers associés au centre-ville auprès des partenaires externes.

Le Bureau ne sera pas le porteur des actions, mais en assurera le suivi et contribuera à la reddition de comptes.

Fonctionnement organisationnel



De façon à s'arrimer à l'horizon de planification du PPU centre-ville, **le mandat du Bureau se terminera le 31 décembre 2025.**

Le bureau permettra d'implanter, à long terme, au sein de l'administration gatinoise et auprès des partenaires externes, un « **réflexe centre-ville** » qui perdurera au-delà de 2025.

Une reddition de comptes sera soumise et des recommandations notamment quant à l'opportunité de maintenir le bureau seront formulées dans le cadre de l'exercice budgétaire pour l'année 2025.

Fonctionnement organisationnel



Aux fins de la réussite du mandat, une structure organisationnelle sera proposée par le Service des ressources humaines. Le Bureau comprendra trois ressources, soit un cadre, un professionnel, et un soutien administratif.

Aux fins de ses opérations, le budget annuel du Bureau est établi à 19 000\$, à l'exclusion des salaires et avantages sociaux associés, et des espaces requis.

Aucun budget additionnel n'est prévu pour la réalisation de mandats externes, considérant que le Bureau pourra coordonner directement certaines actions découlant du financement accordé par le ministère de l'Économie et de l'Innovation pour la relance du centre-ville. Par ailleurs, par son rôle de coordination, le Bureau travaillera avec les services municipaux impliqués.

Recommandation



Il est recommandé au conseil municipal :

1. De créer à court terme un comité de travail avec les partenaires fédéraux;
2. De procéder au développement d'un portail centre-ville ville qui permettra de faciliter l'accès pour les citoyens, les gens d'affaires et les organismes à l'ensemble des informations, services et programmes offerts au centre-ville;
3. De procéder à la création du Bureau de coordination du centre-ville et de lui donner un mandat comprenant les quatre éléments suivants :
 - Assurer la cohérence de l'ensemble des actions et interventions planifiées et réalisées par les services municipaux au centre-ville;
 - Faire connaître les programmes et services offerts au centre-ville par la Ville et ses partenaires, tant pour la population que pour la communauté d'affaires, ainsi que pour les organismes communautaires;
 - Soutenir la concertation des parties prenantes associées au développement du centre-ville;
 - Coordonner la planification et la réalisation des interventions réalisées dans le cadre de la relance du centre-ville.

Recommandation (suite)

4. D'autoriser la création de trois postes aux fins des opérations du Bureau;
5. D'autoriser le trésorier à prévoir un montant annuel de 315 500 \$ en salaires plus les avantages sociaux ainsi qu'un montant de 19 000 \$ en budget opérationnel pour les années 2022 à 2025 inclusivement et puiser ce montant à même le financement accordé par le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) pour la relance du centre-ville, ainsi que le surplus 2020 dû à l'aide financière aux municipalités reçue du gouvernement dans le cadre de la COVID.
6. D'autoriser le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

